République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-11DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 11dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Attribution Fonds de Concours Centre-Bourg – Le Drennec

Exposé des motifs

Le conseil de communauté du 8 juillet 2021 a décidé la mise en place d'un fonds de concours portant sur les opérations de revitalisation des centre-bourgs, délibération n°8dcc080721.

Ce fonds de concours a pour objet de financer les études portées par les communes sur les centres-bourgs.

Les critères de calcul du fonds de concours sont les suivants :

- Un maximum 50 % du reste à charge du coût des études d'aménagement,
- Un plafond de 15 000 € de fonds de concours par étude,
- 2 études maximum financées par commune pour les 5 prochaines années.

La commune du Drennec a sollicité en date du 11 décembre 2025 et par délibération du conseil municipal en date du 09 décembre 2025 un fonds de concours pour la réalisation d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle du centre-bourg. Cette étude a fait l'objet d'un marché dont le contrat a été signé le 04 novembre 2025 et sa réalisation a été confiée au bureau d'études TLPa.

L'étude pré-opérationnelle conduite par la commune vise à définir les conditions de faisabilité d'un projet global de requalification et d'aménagement du centre-bourg, incluant la requalification de la RD788 et l'aménagement de la parcelle AA12 portée par l'EPF (suite à préemption début 2022) et des parcelles adjacentes.

L'objectif est double : définir un projet d'aménagement cohérent avec les ambitions de revitalisation du cœur de bourg, en précisant les modalités de sortie du portage EPF en cours, et accompagner la collectivité dans la définition d'une Orientations d'Aménagement et de Programmation à vocation habitat sur les secteurs identifiés pour favoriser la production de logements sociaux et abordables.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-11DCC050326-DE

Le plan de financement se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
1. Analyse du site, environnement, marché	16712,50 €	Subvention EPF	7000 €
2. Définition des scenarii	10900 €	FC centre-bourg CCPA	15000 €
3. Etude pré-opérationnelle	9725 €	Commune	15337,50 €
Total	**37337,50 €**	**Total**	**37337,50 €**

La délibération communale, le contrat d'étude et le formulaire de demande de subvention sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, :

- ***D'attribuer une subvention au titre du fonds de concours centre-bourg à la commune du Drennec pour un montant de 15 000 €.***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements administratifs et juridiques nécessaires au versement de ce fonds de concours.***

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES
29860 PLABENNEC
du Pays des ABERS